

## COMMENT TROUVER UN EMPLOYEUR ?

Faire son bilan personnel, c'est avant tout s'interroger !

- Quels sont mes objectifs ?
- Quelles sont mes expériences ? Stages, immersions dans un établissement de formation, jobs...
- Quelles sont mes passions et mes qualités ? mes centres d'intérêt ? Dans le cadre associatif, sportif, culturel...
- Quelles sont mes qualifications ? Diplômes, permis de conduire, certifications (exemples : secourisme, Jeune Sapeur-Pompier, arbitre...)
- Si vous maîtrisez une ou des langues étrangères, des connaissances en informatique, ne les négligez pas, c'est un atout !

**Rédigez ensuite un curriculum vitae (CV)**

- Quelles sont mes motivations ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles j'ai envie de me former à ce métier ?

**Rédigez ensuite une lettre de motivation**

Rechercher un employeur par :

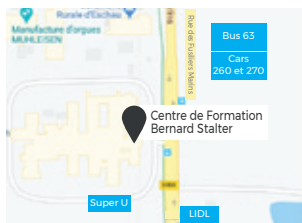
- Le bouche à oreille (Informez votre réseau : famille, amis et professionnels) ;
- La presse, les forums, les salons (emplois, formations, petites annonces, ...) ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les Chambres consulaires (Chambres de Métiers, de Commerce) ;
- Les lieux d'information (Centres d'information - CIO, Missions locales) ;
- La plateforme web **apprenti-artisan.alsace**

Recommandations pour un entretien, pour réussir, il faut se préparer !

- Savoir se présenter à l'oral : son parcours et ses envies
  - aidez-vous de votre CV et de votre lettre de motivation
- Se renseigner sur l'entreprise
  - site internet, réseaux sociaux...
  - préparer des questions
- Se présenter au rendez-vous
  - ne soyez pas en retard
  - veillez à votre tenue
  - développez vos réponses et posez des questions

**En sortant du rendez-vous, il faut que vous sachiez :**

- S'il y a possibilité d'effectuer un stage
- S'il y a une offre de place d'apprentissage
- Quelle est la date de démarrage ?



## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Centre de Formation Bernard Stalter  
21 rue des Fusiliers Marins - 67114 Eschau  
cfbs@cm-alsace.fr - 03 88 59 00 80

**Responsable Pédagogique : Franck BECHTEL - fbechtel@cm-alsace.fr**

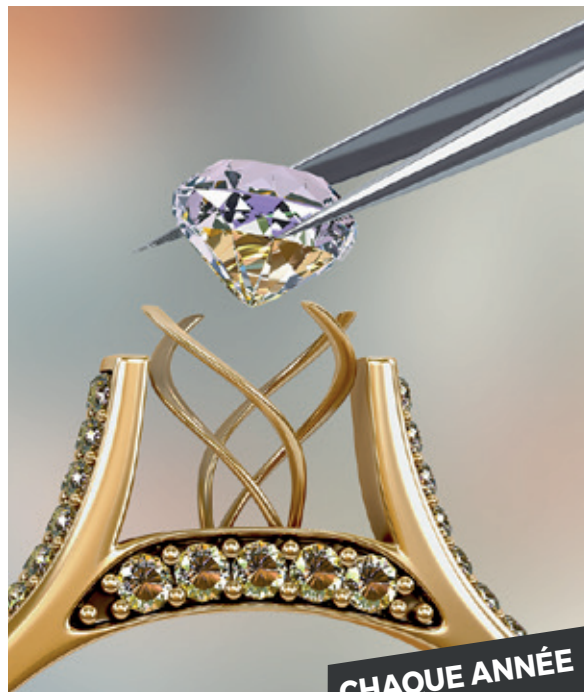
**Développeurs de l'Apprentissage :**

**Raphaël SCHNEIDER - Anaïs TURAN : developpeurs67@cm-alsace.fr**

eschau-formation.alsace



# Formations aux métiers d'art



**CHAQUE ANNÉE**  
**DES ÉVÈNEMENTS POUR DÉCOUVRIR NOS MÉTIERS**  
**MERCREDIS MÉTIERS**  
**PORTES OUVERTES**  
**TOUTES LES INFOS EN LIGNE !**



# MÉTIERS D'ART

Niveau 3

**MENTION COMPLÉMENTAIRE**  
JOAILLERIE

1 AN

Niveau 3

**CAP**  
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE

option  
BIJOUTERIE - JOAILLERIE

option  
POLISSAGE

2 ANS

2 ANS

**CAP**

MÉTIERS  
DE LA  
MODE

Avoir entre 16 et 29 ans (15 ans à l'issue d'une classe de 3<sup>e</sup>)  
(contrat d'apprentissage)

CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle

## Infos EMPLOYEUR

Pour plus de renseignements sur la formation en alternance, la rémunération, et les conditions financières...

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Contactez les référents en apprentissage du CFA  
developpeurs67@cm-alsace.fr

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU AUTRES

Contactez le CFA : cfbs@cm-alsace.fr

### Infos +

- [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)
- [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)
- [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) (onglet employeur)
- [www.lopcommerce.com](http://www.lopcommerce.com)
- [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)
- [www.opco2i.fr](http://www.opco2i.fr)



L'APPRENTISSAGE EN LIGNE !

**apprenti-artisan.alsace**

**Votre lieu de rdv autour de l'apprentissage en Alsace**

Cet espace numérique de recrutement est dédié aux artisans d'Alsace et aux futurs apprentis des CFA de Mulhouse et Eschau.

- Consultez les offres d'apprentissage et les candidats
- Déposez votre CV ou votre offre de contrat
- Soyez mis en relation directement (entreprises / jeunes).

La Chambre de Métiers d'Alsace vous accompagne aussi sur [www.apprentissage-grandest.fr](http://www.apprentissage-grandest.fr)



### LE CONTRAT :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail signé par l'entreprise et le jeune (ou les parents si mineur). L'entreprise doit être habilitée à former des apprentis.

### PUBLIC VISÉ :

- À partir de 15 ans à l'issue d'une classe de 3<sup>ème</sup>
- Les jeunes de 16 à 29 ans au début du contrat ou être dans le cadre d'une poursuite de parcours.

### INFORMATIONS SUR LES EXONÉRATIONS DES ENTREPRISES :

- Les entreprises sont exonérées de charges patronales
- Compensation des heures de formation au CFA

### RÉMUNÉRATION DU JEUNE :

- Selon barème spécifique

**Des concours régionaux, nationaux et internationaux pour valoriser les talents d'aujourd'hui et de demain.**

- Prix national Jacques LENFANT

... et d'autres concours dans le cadre de Salons Professionnels coordonnés par l'Organisation Professionnelle.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation  
Actions permettant de valider les acquis de l'expérience  
Actions de formation par l'apprentissage.  
DA N°426P00287